

# **Groupement Marcel Dacquet**

## **Règlement 2025**

### **Concours: Vitesse et Demi-Fond**

#### **Tarifs Vieux/Yearling**

*En logement/pigeon avec cotisation: Vitesse 0,90€, 1/2 Fond 1,10€ .*

*En logement/pigeon sans cotisation: vitesse 1,10€, 1/2 Fond 1,30€.*

### **Remise Concours Vieux Yearlings**

*Avec Cotisation : Remise de 0,20€ par pigeon à partir du 31°*

*Sans Cotisation: Aucune remise*

### **Tarifs Concours Jeunes**

*Avec Cotisation : 0,70€ par pigeon*

*Sans Cotisation: 0,90€ par pigeon*

*Concours Jeunes lâchés 1/2 heure après les Vieux*

*Nombre de Pigeons par paniers: Vitesse 25 Pigeons, Demi Fond 22 Pigeons.*

### **Championnat Vitesse, Championnat Demi-Fond et AS Pigeons**

#### **Championnat aux 5 Inscrits :**

*Calcul Championnat de France ((Nombre de prix-place+1) x 100) / Nombre de prix du concours.*

#### **AS pigeon:**

*(Somme des points (1 point en vitesse et 2 points en demi fond) /somme des places/somme des distances).*

*La somme des places marquées départagera le pigeon en cas d'égalité (Le chiffre le plus petit l'emporte).*

*Un minimum de 200 pigeons sera exigé pour le passage du camion aux sociétés. Le temps d'attente du camion pour charger dans chaque société est de 20mn maximum*

*Au premier concours remettre au chauffeur 1 copie des certificats de vaccination et le chèque du règlement total des còtisations par sociétés avec la liste des amateurs participant au concours 2024.*

*Tarif Cotisations: 35€ par amateur pour le concours, Gratuit pour les moins de 18 ans, pour les étudiants ainsi que pour les nouveaux colombophiles.*

*A Chaque Concours remettre au chauffeur, le double des feuilles d'enlogement et la fiche d'expédition avec le chèque du règlement à l'ordre du Groupement Marcel Dacquet.*

*Couleur des étiquettes: Blanches pour les concours Vieux Yearlings, et Jaune pour les concours Jeunes.*

*Pour les lâchers en communs avec Sud Provence il sera effectué un classement Région, un classement Groupement "Marcel Dacquet" un classement " Sud Provence et un classement par concours pour les Sociétés participantes.*

*Les feuilles de dépouillements seront expédiées à Jean Louis Sagné au plus tard le mardi afin d'avoir les résultats le Jeudi*

*Tous les concours comptent pour les championnats Vitesse ou Demi Fond quelque soit le nombre de sociétés participantes.*

*L'association ne désirant pas participer à un concours doit le signaler à Claude Gabach 48 heures avant la mise en loge.*

*Dans le cas d'un dépassement de capacité du transport des pigeons, l'organisateur se verra dans l'obligation d'appliquer aux sociétés des pourcentages d'enlogement afin que tout les amateurs puissent participer.*

*L'autorisation des lâchers organisés par le Groupement Dacquet n'est donnée que par le Président de la Commission Sportive Carlos Da Silva, en cas de problème il prendra contact avec les Présidents des sociétés participante.*

*L'autorisation des lâchers organisés par la Région PACA n'est donnée que par le Président de la Commission Sportive, Aurélan Badéanu.*

*Le Président du Goupement Marcel Dacquet: Claude Gabach*